

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du 25 juin 2021 à 18h00
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 19 juin 2021

Affichée : le 19 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 2

Absent excusé : 2

Absent : 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mmes Claire LASSEUR, Marie-Christine ROUDET, M. Patrick FERRAND, M. Christophe PRUDHOMME (arrivée à 20h15), adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Romaric CHAVANT, M. Daniel GIMENEZ, M. Michel LAURENT, Mme Stéphanie RUIZ

Absents avec procuration : M. Gilles CHAVANT donne procuration à M. Michel LAURENT, Mme Margaux DROOGMANS donne procuration à M. Sébastien BELLIN-CROYAT.

Absent excusé : M. Raphaël COMTE, Mme Aurélie NICOD.

Absent : M. Christophe DELMAS.

Secrétaire de séance : M. Patrick FERRAND.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire. Il donne lecture des pouvoirs donné par : M. Gilles CHAVANT et Mme Margaux DROOGMANS.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 11/06/2021.

En préliminaire du conseil, Monsieur le maire donne la parole à Mmes Delphine Bellanger et Audrey Thomas pour l'analyse de l'AGEDEN (Association pour une gestion Durable de l'énergie) sur la pertinence de l'installation d'une chaufferie collective (bloc bâtiments communaux et rénovation de la mairie) utilisant des énergies renouvelables. Plusieurs hypothèses sont étudiées : chaufferie bois déchiqueté, chaufferie bois granulés, géothermie. Elles terminent leur intervention en alertant le conseil sur l'évolution des obligations en termes d'économie d'énergie. La présentation et leur compte rendu seront transmis aux membres du conseil.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1. Site web communal : Choix du prestataire

Mme Claire LASSEUR 2^{ème} adjointe en charge de la communication rapporte que la commission information dans son ensemble juge indispensable d'avoir un site internet aujourd'hui pour communiquer avec les habitants, par exemple, pour prévenir des fermetures de la mairie, ou pour communiquer vers les nouveaux arrivants. La mise en place d'un site apparaît indispensable. La commission souhaite par ailleurs continuer le travail amorcé par la précédente mandature.

Le site permet également d'être visible malgré le fait que nous n'ayons pas de patrimoine, par exemple pour l'affichage d'informations : horaires mairie, contacts utiles aux administrés.

Mme Claire LASSEUR rappelle la volonté de créer un site sécurisé (respect du RGPD), avec un suivi professionnel pour gérer les problèmes informatiques (gestion du contenu et du visuel gérable) et d'avoir une solution qui n'implique pas de pertes de données.

Elle présente les différentes solutions qui sont envisagées :

La page locale : Le nom de domaine et le contenu ne nous appartiennent pas. Un tarif compétitif mais aucune indépendance de la commune ;

David Arnaud Jouffrey, webdesigner : Tarif de 3200 euros pour la création et 600 euros par an ainsi qu'une maintenance mensuelle de 50 euros ;

Mme Savelli : Webdesigner 7000 euros pour la création ;

Weecity, Module de JVS : Le nom de domaine nous appartient, 1740 euros pour la création et maintenance 648 euros par an soit 54 euros mensuel.

De très nombreux conseillers s'expriment. Il en ressort la nécessité d'avoir un outil fédérateur et d'un bon rapport qualité/prix et sans risque de perte de données. La proposition « Weecity » retient l'attention du conseil, Mme Marie-Christine ROUDET adjointe en charge du budget, propose de négocier une remise, au vu de l'équipement général de la commune auprès de ce fournisseur logiciel.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer sur le choix de cette solution.

Le conseil décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Retient l'offre de Weecity, Module de JVS, pour un montant de 1450 euros HT pour la licence d'exploitation et de 540 euros HT pour la redevance annuelle

Autorise Monsieur le maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2. Toiture local technique

M. le maire, Charles Ferrand rappelle des éléments du compte rendu de la commission bâtiment du 22 août 2020.

La commission avait proposé trois actions :

- À moyen terme, reprendre la toiture de l'ancien bâtiment, des gouttières sont déjà constatées ;
- À court terme, évacuer les encombrants stockés et, de fait, devenus inutiles, et rationaliser le rangement du local ;
- À très court terme, résoudre les problèmes de voisinage, notamment l'absence d'entretien.

Concernant le rangement du local, les encombrants ont été évacués à la déchetterie, et pour les métaux GDE a déposé gratuitement une benne de récupération et nous avons reçu un titre de 119 € pour ce recyclage.

Concernant, l'entretien des parcelles attenantes, l'abattage et le débroussaillage, ont été réalisés par le voisin ; il conviendra prochainement de renouveler la clôture notre agent technique a procédé au démontage de l'ancienne barrière.

Au sujet de la rénovation de la toiture, des devis ont été établis par trois entreprises, il est temps de faire un choix.

Des entreprises ont été sollicitées et trois ont proposé des devis.

Après examen des trois propositions et l'expression des membres du conseil, l'une d'elles apparaît avoir la faveur des élus.

Monsieur le maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur le choix de l'entreprise Franco Olivier Charpentes, pour un montant de 12 250,88 € HT, soit 14 701,06 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

De retenir le devis de l'entreprise Franco Olivier Charpentes, pour un montant de 12 250,88 € HT, soit 14 701,06 € TTC ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur le choix de l'entreprise HEXACOFFRE, pour un montant de 1 972,10 € HT, soit 2 366,66 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Décide : pour : 10 contre : 1 abstention : 0

De retenir le devis de l'entreprise HEXACOFFRE, pour un montant de 1 972,10 € HT, soit 2 366,66 € TTC ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

5. Questions diverses

Arrivée de Christophe PRUDHOMME

a) Bièvre Isère fait son cinéma

Mme Claire LASSEUR, référente du projet, rappelle la séance prévue le 24 août prochain et les engagements de la commune :

- prise en charge de l'organisation de l'accueil public, de la gestion des parkings, de la sécurité du site, ainsi que de l'encadrement d'une équipe de volontaires de la commune, pour accomplir ces missions,

- fournir un repas pour 4 personnes,

- proposer aux associations de la commune de réaliser une buvette et/ou une restauration en DRIVE et respectant les règles sanitaires en vigueur

Une réunion est programmée lundi 28 juin 20h00 avec les bénévoles potentiels et les associations engagées dans ce projet.

b) Demande location yoga

Demande d'une professeure de yoga d'un tarif de mise à disposition de la salle de la mairie pour une utilisation de la salle du haut sur deux créneaux par semaine en remplacement de madame Cadiou.

Compte tenu des impératifs actuels liés au COVID et de leur utilisation scolaire, l'usage de salles à l'école n'apparaît pas possible. Quant à celle de la mairie (salle du haut) les créneaux horaires envisagés n'apparaissent pas compatibles avec ceux déjà retenus par d'autres associations. Il est proposé d'orienter cette demande vers la salle de l'AEP et les gestionnaires de cette salle.

b) Commission urbanisme environnement

M. Patrick FERRAND présente les divers points abordés par cette commission.

- le devenir des terrains de l'ancienne association foncière pour le remembrement AFR

- l'assainissement sur la commune – PLUI

- les futurs points d'apport volontaire pour les ordures ménagères (PAV)

- les projets en cours (salle multifonctionnelle, chaufferie, mairie)

- la Charte Forestière Bas Dauphiné Bonnevaux : état des lieux et cartographie des chemins

- la demande de l'association Bièvre Liers Environnement : nichoir effraie.

Un compte rendu a été transmis aux membres du conseil

c) Bièvre Isère Communauté PCAET

Monsieur le maire informe de l'adoption du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Le PCAET est une obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Sur la base d'une étude environnementale stratégique et d'un état des lieux, après une large concertation, il débouche sur un plan d'actions de six ans :

- Energie : Couvrir la totalité de la consommation d'énergie du territoire par la production d'énergie renouvelable en 2050 pour devenir «Territoire à Energie Positive ».

- Réaliser un Plan territorial des énergies permettant de mettre en adéquation la production et la consommation locale d'énergie ainsi que la collecte et la distribution.

- Déchets : engager la collecte des déchets par apport volontaire

- Biodiversité : Mise en place du Plan de Conservation des espèces
- Habitat : aide à la production/amélioration de logements locatifs privés ainsi qu'aux travaux pour l'accès dans le bâti ancien des centres bourgs équipés
- Mobilité : Mise en place de la prescription médicale vélo + location à bas prix via Le Tacot.

d) Bièvre Isère Communauté économie sociale et solidaire

Mr le Maire rend compte de la décision du conseil communautaire de la construction d'un pôle à St Etienne de St Geoirs à l'entrée de la zone de Grenoble Air Parc qui est occupée actuellement par 2 bâtiments désaffectés d'une surface totale de 1 918 m².

Le futur équipement d'une surface totale estimée à 3 228 m² sur 2 niveaux, permettra le regroupement des 9 structures associatives œuvrant sur le territoire de Bièvre Isère communauté, dans les champs de l'insertion et de la solidarité :

- Mess'Age ;
- La ressourcerie ;
- ASPIT EMPLOI ;
- Le Tacot ;
- L'Atelier de réparation de vélos en chantier d'insertion ;
- Le garage solidaire ;
- Le GEIQ Dauphiné ;
- ABC formation ;
- La MOB (Mission Orientation de Bièvre).

e) M. Michel LAURENT rappelle sa demande d'instaurer sur une partie de la commune une vitesse limitée à 30 km au lieu des 50 km actuels. Il demande que soit mis des panneaux spécifiques (B15 et C18), rue de la Paroisse pour sécuriser le passage étroit vers la maison Couturier. Il signale un panneau de rappel de limitation à 50 km rue du Violet qui n'a plus lieu d'être, suite à l'aménagement du carrefour avec le chemin neuf.

Un débat s'engage aussi sur le carrefour Violet-Savoyet et le manque de visibilité. Une information est donnée le concernant en lien avec le futur point d'apport volontaire d'ordures ménagères. Cela devrait solutionner à terme la gêne à ce carrefour.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Séance levée à 20h45

